

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée régulière des membres du Conseil de la ville de Danville tenue le 30 août 2010 à 19h00 à la salle du Conseil sise au 150 de la rue Water, à Danville, en ajournement de l'assemblée tenue le 4 août 2010, à laquelle assistent les Conseillers:

Siège numéro 1:	Francine L. Girard
Siège numéro 2:	Jean-Guy Dionne
Siège numéro 3:	Germain Ducharme
Siège numéro 4:	Michel Plourde
Siège numéro 5:	
Siège numéro 6:	Lisette Fréchette

formant quorum sous la présidence du Maire Jacques Hémond, l'assemblée est reconnue valablement constituée et débute par la récitation de la prière.

AFFAIRES DIVERSES

- **2582 – 2010** – **Plan d'action pour l'achat local** – Présentation et dépôt du rapport préliminaire par madame Martine Satre au nom de la Chambre de Commerce de Danville-Shipton, explications et discussions;

Considérant les explications données par madame Martine Satre tant en regard avec les réalisations projetées, le partage des coûts et les divers échéanciers;

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard que la Municipalité accepte le plan d'action 2010-2014 présenté, expliqué et déposé par madame Martine Satre au nom de la Chambre de commerce Danville-Shipton qui agit à titre de mandataire de la Municipalité de Danville dans le cadre du « Plan d'action pour l'achat local ».

ADOPTÉ

- **2583 –2010** - **Propriété du 33 Daniel-Johnson** – Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant la parution de l'avis public requis par la Loi dans le journal Les Actualités en date du 12 août 2010;

Considérant l'absence de représentations par des personnes ou organismes au cours de la présente assemblée et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par la conseillère Lisette Fréchette que la municipalité entérine les recommandations du comité consultatif d'urbanisme à l'effet de :

Reconnaître conforme une marge de recul avant de 0,44 mètres en lieu et place des 2 mètres prescrits par le règlement de zonage 393;

Que copie de la présente résolution soit adressée au demandeur et versée au dossier de propriété du 33 de la rue Daniel-Johnson.

ADOPTÉ

- **2584 – 2010 - Règlement 94-2010 – Ventilation des coûts;**

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par la Conseillère Lisette Fréchette que les coûts d'acquisition estimés des biens énumérés au règlement 94-2010 et son annexe « A » soient établis et ventilés comme suit :

- Camions (2)	210 000.00
- Ailes latérales et attelages (2)	12 000.00
- Charrues avant (2) et attelages (2)	20 000.00
- Boîtes 4 saisons (2)	50 000.00
- Accessoires divers	
Manettes hydrauliques, boyaux et raccords (2)	9 500.00
Phares et gyrophares (2)	4 500.00
Montage, assemblage et peinture	5 000.00
Autres (ordinateurs de bord, gps communications, etc..)	10 000.00
- Imprévus, financement temporaires et taxes au net	29 000.00
	350 000.00

ADOPTÉ

- **2585 – 2010 - Activités économiques vs levée de fonds – Vente de denrées alimentaires – Demande d'exonération pour levée de fonds aux victimes d'Haïti – Rosemée Bélizaire ;**

Il est proposé par la Conseillère Lisette Fréchette, appuyée par la Conseillère Francine L. Girard que les frais au montant de \$400.00 soient acquittés avec possibilité de remboursement sur production d'une preuve suffisante du versement des bénéfiques à un organisme reconnu pour l'aide aux sinistrés d'Haïti.

ADOPTÉ

- **19h50 - Arrivée du Conseiller Jean-Guy Dionne**

- **2586 –2010 – Limitation de vitesse – Chemin Scotch Hill;**

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par le Conseiller Michel Plourde que le service des travaux publics soit autorisé de procéder à l'installation d'une signalisation de limitation de vitesse de 50 kilomètre/heure sur le chemin Scotch Hill à 100 mètres en aval de la propriété sise au 80 en direction ouest (en montant) et à 100 mètres en amont de la propriété du 121 (avant en descendant).

ADOPTÉ

- **2587 – 2010 – Parc Smith – Installation de laminés (mosaïque);**

Il est proposé par la Conseillère Lisette Fréchette, appuyée par le Conseiller Jean-Guy Dionne que ce Conseil autorise l'installation des laminés (mosaïque) qui se trouvait sur le site de la « Grande Foire » des 3 et 4 juillet au Parc Smith et que le Maire soit

autorisé d'entreprendre les démarches requises pour déterminer le genre de structure requise pour supporter ces laminés soient entreprises et qu'il soit fait rapport au Conseil s'il y a lieu.

ADOPTÉ

- **2588 – 2010 – Programme d'amélioration du réseau routier** – Ajout de chemin;

Considérant le rapport fait de l'état des rues et chemins visés par l'annonce d'une subvention dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier;

Considérant l'importance de notre réseau routier et l'importance de répartir équitablement la réalisation des travaux de pavage en tenant compte de l'état réel de la chaussée;

Considérant que certaines rues ou chemins identifiés ne nécessitent qu'une réfection partielle pouvant être acquittée à même le fonds général de la municipalité;

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par le Conseiller Germain Ducharme que demande soit adressée à Monsieur Yvon Vallières, Président de l'Assemblée nationale et député du comté de Richmond pour que soit ajouté aux chemins déjà sélectionnés la rue « Laurier » en raison de son état, des travaux à y réaliser (excavation pour branchement au réseau d'égouts) et de la vitesse autorisés qui est de 70 kilomètre/heure.

ADOPTÉ

- **2589 – 2010 – Barrage du Lac Denison** – Nomination d'un procureur pour la Municipalité;

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par la Conseillère Lisette Fréchette que la Municipalité retienne les services de Me Paul Bureau, avocat de la firme Delorme, Lebel, Bureau pour la représenter lors des audiences qui doivent avoir lieu devant Me Sandra Bilodeau de la Commission municipale du Québec les 26, 27 et 28 octobre 2010 relativement au dossier du barrage du Lac Denison.

ADOPTÉ

- **2590 – 2010 – Travaux publics** – Réfection de trottoir;

Considérant que la Municipalité, à son budget 2010, a prévu une somme de \$10,000.00 pour la réfection de trottoirs;

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par le Conseiller Michel Plourde que la Municipalité autorise le service des travaux publics d'entreprendre les démarches pour qu'il soit procédé à la réfection d'une partie du trottoir de la rue Du Carmel à compter de la propriété sise au 35 de la rue Du Carmel en direction sud pour une somme avoisinant les \$10,000.00 coffrage, formes et ciment inclus à l'exclusion du démantèlement, concassage, transport et disposition de la section de trottoir existant qui seront réalisés par le service des travaux publics.

ADOPTÉ

- **2591 –2010** – **Luminaires de rue** – Coin Mathieu et Fleur-de-Lys;

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que la municipalité demande à Hydro-Québec de procéder à l'installation d'un luminaire de rue à l'intersection des rues Mathieu et Fleur-de-Lys et que le directeur général soit autorisé de signer tous les documents nécessaires.

ADOPTÉ

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par la Conseillère Lisette Fréchette que la présente assemblée soit levée.

ADOPTÉ

Jacques Hémond, Maire

**Michel Lecours, Directeur-général et
secrétaire-trésorier**